PARENTS

Demande de prise en charge par la Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) pour votre enfant de 7 à 12 ans suspectés de troubles du neuro-développement

QUELLES ÉTAPES ?

La prise en charge par la PCO fait l'objet d'un dossier qui se constitue de 3 parties :

1. Une **évaluation médicale** faite par le **médecin traitant**,
2. Une **évaluation familiale** faite par le **représentant légal**,
3. Une **évaluation scolaire** faite par l'**enseignant en charge de la scolarisation**.

COMMENT FAIRE ?

1. **Prenez rendez-vous avec le médecin traitant** de votre enfant pour créer son dossier sur le portail ViaTrajectoire.
Le médecin remplira la grille d'évaluation médicale.
Pour faciliter la complétion du dossier, transmettez au médecin votre adresse mail et l'adresse mail de l'enseignant référent de votre enfant.

2. **Complétez la grille d'évaluation familiale** reçue par mail.
L'objectif est d'évaluer l'enfant sur ses apprentissages scolaires, sa vie scolaire, sa vie quotidienne et sa vie sociale.

3. L'enseignant référent complète la grille d'évaluation scolaire globale qu'il aura reçu par mail.

4. Le médecin est informé de la complétude du dossier et transmet le dossier à la PCO sur ViaTrajectoire.

5. La PCO étudie l'éligibilité de votre enfant et reprendra contact avec vous pour mettre en place la prise en charge adaptée.

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

Besoin d'aide sur ViaTrajectoire ?

8h30 - 18h30 du lundi au vendredi

0 801 110 110 Service & appel